

32^e édition du Concours Bourbonnois de Nouvelles

Règlement 2027

Les vertus réputées des thermes de Bourbon l'Archambault et les pages historiques du fief des ducs de Bourbon ont assuré la renommée de cette petite cité de caractère et, depuis trente et un ans que le **Concours Bourbonnois de Nouvelles** existe, ce rendez-vous culturel lui a donné ses lettres de noblesse dans le cadre de la francophonie.

Article 1 – Organisation du concours

Sous l'égide de la ville de Bourbon l'Archambault et du N.A.B.A.B. (Noyau d'Animation de Bourbon l'Archambault), la médiathèque municipale organise, à partir du **8 septembre 2026** la **32^e** édition du concours de nouvelles – dont **l'inscription est gratuite** – ouvert à tous les auteurs/autrices d'expression française (à l'exception de ceux/celles concerné(e)s par l'article 8).

Article 2 – Thème et remise des prix

Le jury, composé de personnalités locales du monde littéraire et artistique, attribuera le samedi 26 juin 2027 les prix adultes (notamment le **Prix Robert Chaput** et le **Prix du Conseil départemental**) ainsi que le **Prix Ruzière « jeunes auteurs/autrices »** (mineur(e)s à la date du 27 février 2027) à des nouvelles ayant pour thème **« Le jour d'après »**, intitulé qui ne devra pas se retrouver dans le titre.

Article 3 – Dotation des prix 2027

La dotation est de 1 000 € pour l'ensemble des prix adultes à répartir entre les lauréat(e)s et 300 € pour le Prix Ruzière à répartir entre les lauréat(e)s.

Article 4 – Participation

Chaque auteur/autrice ne peut présenter qu'un seul texte. Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée, écrite en français. Les auteurs/autrices s'engagent à ne pas avoir recours à l'intelligence artificielle et à toutes aides extérieures dans le processus d'écriture.

Article 5 – Présentation de la nouvelle

La nouvelle ne doit pas dépasser 10.000 signes hors titre (caractères + espaces) en corps 12, interligne 1,5.

Le texte doit être communiqué par courriel sous forme de fichier Word ou ODT à mediatheque@mairie-bourbon.com et doit s'accompagner de l'envoi de **3 exemplaires anonymes** sur papier blanc (de préférence en recto-verso). Il doit être strictement identique au fichier électronique et **comporter le titre inscrit sur la première page**. Les exemplaires ne sont pas retournés.

Chaque exemplaire doit être relié par une agrafe unique en haut et à gauche et ne doit présenter **aucun signe distinctif** (ni dessin, ni illustration, ni couleur, ni en-tête ou pied-de-page, etc.).

Le texte doit être accompagné d'un **feuillet séparé** comportant **uniquement** :

- Nom, prénom, date de naissance
- Adresses postale et électronique
- Numéros de téléphone
- Titre de la nouvelle
- Catégorie de la nouvelle (adulte ou jeune auteur/autrice)
- Signature manuscrite du participant

Les coordonnées sont conservées au-delà de l'année en cours sauf avis contraire formellement exprimé.

Seules les nouvelles respectant ces recommandations seront prises en compte par le jury.

Article 6 – Envoi de la nouvelle

La nouvelle doit être adressée à la médiathèque municipale (Mairie 03160 Bourbon l'Archambault) jusqu'au **27 février 2027 inclus**.

Article 7 – Édition

Les lauréat(e)s s'engagent à réserver à l'organisateur du concours tous les droits de correction orthographique, d'exécution et de reproduction (notamment les droits d'édition graphique et la publication des textes via Internet) sur les œuvres présentées. Du seul fait de leur participation, les auteurs/autrices garantissent l'organisateur contre tout recours juridique éventuel en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Article 8 – Spécificité

Les lauréat(e)s des éditions 2025 et 2026 ne peuvent pas concourir à cette 32^e édition.

Les lauréat(e)s s'engagent, sauf en cas de force majeure, à venir récupérer leur prix lors de la cérémonie du 26 juin 2027 (restauration et hébergement offerts par l'organisateur).

Poser sa participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.